

**Séance du 31 mai 2012**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle.

**EXCUSEES** : Mmes Pibouleau-Blain, Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : M. Jaussaud.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** - Contrat de travail à durée déterminée – Responsable du Muséum d'histoire naturelle

Par délibération du 23 juillet 2009, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel afin de pourvoir le poste de responsable du Muséum d'histoire naturelle. Suite à une publicité très large, parmi les candidatures reçues, peu émanaient de fonctionnaires et ces dernières ne correspondaient pas au profil demandé.

La candidature de Monsieur Eric Guiho, titulaire notamment d'un DEA de muséologie des sciences naturelles et humaines ainsi que d'une maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes, avait été retenue et un contrat de travail à durée déterminée a été signé avec l'intéressé, pour une période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2012.

Ce contrat arrive à échéance ; Monsieur Eric Guiho ayant donné satisfaction dans ses fonctions, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2015.

Sur la base des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est en effet possible de recruter un agent contractuel « pour un emploi de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ». Cet emploi sera soumis, conformément à la réglementation, aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié qui régit le statut des agents non titulaires.

Monsieur Eric Guiho continuera à être rattaché à la Direction générale des services techniques et placé sous l'autorité directe de la Directrice du patrimoine naturel et environnemental. Il assurera les missions détaillées dans le contrat de travail correspondant.

Au regard du profil de poste et de la fonction à remplir, Monsieur Eric Guiho percevra un traitement basé sur l'indice brut 487 auquel s'ajoutera la prime annuelle « Bon de vacances » que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année. Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire suivant :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2<sup>ème</sup> catégorie, calculée par application d'un coefficient multiplicateur de 5 à un montant moyen annuel fixé par arrêté ministériel et indexé sur la valeur du point fonction publique,
- la prime de technicité forfaitaire calculée par application d'un coefficient multiplicateur de 1 à un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine.

Ce régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Eric Guiho, un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, dans les conditions ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.